

02.10.2017 - 15:23 Uhr

L'ASR clôt son contrôle ad hoc visant l'audit financière de la FIFA

Berne (ots) -

L'ASR a enquêté sur différents aspects de la révision des comptes annuels et des comptes consolidés de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) couvrant la période de 2008 à 2014.

La FIFA a fait l'objet de nombreux échos médiatiques suggérant des irrégularités.

Il n'était pas possible en l'état d'exclure toute incidence de ces irrégularités sur la révision des comptes annuels et des comptes consolidés de la FIFA.

Contrôle ad hoc de l'ASR

L'ASR a par conséquent sélectionné ce dossier et a initié un contrôle ad hoc auprès de KPMG AG afin de déterminer si les règles d'audit avaient effectivement été enfreintes. Cette enquête a été menée nonobstant l'inspection annuelle régulière. Les irrégularités constatées ont pu être corrigées par des mesures de régularisation définies d'un commun accord entre l'ASR et KPMG. L'intervention de l'ASR n'a cependant joué aucun rôle dans l'abandon du mandat FIFA en 2016 par KPMG.

Procédure d'enforcement et avertissement

Dans un cas, l'ASR a dû ouvrir une procédure d'enforcement à l'encontre d'une personne physique employée de KPMG. A l'issue de cette procédure, la personne concernée a été sanctionnée par un avertissement écrit, équivalant à une réprimande, déjà exécutoire.

Contact/Renseignements:

Frank Schneider, Directeur ASR, T +41 31 560 22 22

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059636/100807552> abgerufen werden.